

Le récent voyage du premier ministre Fraser aux Etats-Unis a aussi retenu mon attention. Il importe en effet au Canada qu'une coopération étroite continue d'être à l'honneur entre ces deux pays qui comptent parmi nos bons amis. En outre, le Canada est d'avis que l'instauration progressive de la sécurité et de la stabilité dans le Pacifique ne se fera que si les Etats-Unis continuent de jouer un rôle dynamique et de participer à l'évolution de la région. Il faut aussi mentionner la position clé occupée par le Japon. De par sa grande puissance économique, il peut faire beaucoup pour favoriser la prospérité croissante dont j'ai dit tout à l'heure qu'elle constituait un élément essentiel de la paix et de la stabilité.

Vous conviendrez avec moi que même avec toutes les cartes en main, nous n'avons pas une idée claire de la partie complexe qui se déroule dans la région. Les intentions à long terme de certains des joueurs ne sont pas explicites et une mauvaise tournure de la conjoncture économique mondiale pourrait rendre plus difficiles les efforts en vue d'y encourager le développement économique. Cependant, il y a lieu d'espérer que toutes les parties intéressées ont à coeur de maintenir l'équilibre actuel.

De toute évidence, dans un climat d'optimisme prudent où persiste une part d'incertitude, il est avantageux pour nos deux pays de maintenir des relations étroites sur les questions relatives à la paix et à la stabilité en Asie et dans la région du Pacifique. Je considère que mes entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, M. Peacock, et ses collègues contribuent à élargir nos échanges à cet égard. Selon moi, il y a place pour une plus grande coopération au niveau de l'élaboration de nos politiques respectives à l'endroit des pays de l'Asie et de la région du Pacifique, et nous pouvons fort bien mettre davantage à profit nos liens actuels dans ce but.

Une telle coopération peut également se révéler un atout au sein d'assemblées multilatérales, et je crois d'ailleurs que nous pouvons nous enorgueillir d'excellents antécédents à ce chapitre. Deux exemples suffiront peut-être à illustrer mon propos:

A la Conférence sur le droit de la mer, où nous sommes confrontés à des problèmes qui comptent parmi les plus difficiles et les plus controversés jamais abordés par la communauté internationale, l'Australie et le Canada, en tant qu'Etats côtiers dotés d'un vaste plateau continental, ont de nombreux intérêts en commun et partagent souvent la même optique. Nos deux délégations ont collaboré étroitement à faire accepter de nouveaux concepts comme la zone économique, les droits des Etats côtiers sur le plateau continental, et le régime applicable aux grands fonds marins. Cette concertation a été énormément facilitée par les voies officieuses de communication qui, heureusement, tissent en bonne partie la trame de nos relations.